



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2020/65

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2020

### DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE SORTIES DE L'ACTIF

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **11 décembre 2020** réuni à distance sous la présidence de **Monsieur Lionel LARRÉ**,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,  
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum étant atteint,*

➤ *Après en avoir délibéré,*


*[étant constaté le nombre de membres (présents et représentés) à voix délibératives ayant délibéré à distance lors de la présentation en séance de ce point de l'ordre du jour]*

➡ **DÉCIDE d'approuver un ensemble de sorties de l'actif (représentant au total une valeur nette comptable de 6834,02€), selon document figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.**

*Délibéré à distance par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 décembre 2020.*

Nombre de membres ayant délibéré à distance	<b>28</b>
Nombre d'abstention(s)	<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>26</b>
Nombre de votes pour	<b>26</b>
Nombre de vote(s) contre	<b>0</b>

Le président,

  
Lionel LARRÉ.



**18 DEC. 2020**

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

**17 DEC. 2020**